

# PROGRAMME FORMATION TRAVAUX A PROXIMITE DES RESEAUX ET TEST AIPR CONCEPTEUR

REF : AIPRCONCE

## Contexte et cadre réglementaire

La formation **AIPR Concepteur** s'inscrit dans le cadre de la **réforme anti-endommagement** issue de l'arrêté du **22 décembre 2015**, modifiant celui du **15 février 2012**, et publiée au Journal Officiel.

Cette réglementation fixe les modalités d'examen permettant la délivrance de l'**Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)**.

Elle vise à prévenir les endommagements de réseaux lors des travaux à proximité de réseaux enterrés, aériens ou subaquatiques.

Depuis le **1er janvier 2016**, tout salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre intervenant en préparation ou suivi de projets de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une **AIPR Concepteur**, conformément aux exigences du **Ministère de la Transition Écologique**.

## Prérequis

- Être âgé de **18 ans révolus** et avoir le sens des responsabilités.
- Être salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre impliqué dans la conception ou le suivi des travaux.
- Savoir lire, écrire et s'exprimer en langue française.
- Disposer de connaissances de base sur la conduite ou la supervision de travaux publics.

## Objectifs de la formation

- Appréhender la **réglementation DT-DICT** et le **guide technique de sécurisation des chantiers**.
- Identifier son rôle et ses responsabilités parmi les différents acteurs du chantier.
- Pouvoir réaliser ou superviser des travaux à proximité de réseaux en respectant les prescriptions réglementaires.
- Comprendre les conséquences d'un dommage et savoir réagir en cas d'anomalie.
- Obtenir l'**autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR – niveau Concepteur)** délivrée après réussite du test QCM en ligne.

## Durée

- Formation d'une **journée complète (7 heures)** en présentiel.
- La formation comprend la partie théorique, des études de cas et le **test certifiant en ligne**.

## Modalité et délai d'accès

- Formation organisée en **présentiel**, en **inter ou intra-entreprise**.
- Inscription possible selon le calendrier des sessions en vigueur.
- Validation ou réponse sous **48 heures**, sous réserve du respect des conditions générales de vente.
- Groupe de **4 minimum et 8 maximum**.

ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 07 57 40 60 45 – nsarfati@istyaform.com

## Méthodes pédagogiques mobilisées

---

- Méthodes **actives et participatives**, adaptées à la formation des adultes.
- Alternance d'exposés, de vidéos, d'études de cas pratiques et de partages d'expériences.
- Utilisation de **supports pédagogiques variés** : diaporamas, quizz, documents réglementaires et scénarios d'exercices.
- Fourniture d'un **livret pédagogique** et d'un **test blanc** pour la préparation à l'évaluation finale.

## Modalité d'évaluation

---

- **Évaluation formative** continue tout au long de la journée.
- **Évaluation finale** par **test QCM en ligne** (plateforme du Ministère de la Transition Écologique).
- Durée du test : environ **30 minutes**.
- Validation à partir de **70 % de bonnes réponses**.
- Délivrance d'une **attestation de compétences AIPR Concepteur**, permettant à l'employeur d'établir l'autorisation CERFA correspondante.

## Accessibilité aux PSH

---

Formation accessible sous conditions : contacter le référent handicap pour préciser les besoins et les aménagements possibles (adaptation des supports, assistance spécifique, matériel adapté).

## Tarifs

---

- **295 € / participant** en inter-entreprise.
- **840 € / session** en intra-entreprise (jusqu'à 10 apprenants Concepteurs et/ou Encadrants).
- Les frais de déplacement peuvent être facturés en supplément selon le lieu de la formation.

## Contacts

---

- Personne à contacter : Vincent PIETRI – 06.62.26.89.83
- Pour toute demande sur la formation, le programme ou l'accessibilité, consulter le référent handicap : Thibaut ASTOFLI – 07.57.40.60.45 – [tastofli@istyaform.com](mailto:tastofli@istyaform.com)

## Programme de formation

---

### Accueil et introduction

- Présentation du formateur, de l'organisme et des participants.
- Rappel du règlement intérieur et des consignes de sécurité.

### Contexte et réglementation

- Présentation et objectifs de la réforme anti-endommagement.
- Les principes et points essentiels de la réglementation.
- Calendrier d'application et responsabilités des acteurs (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, exploitants).
- Utilisation du **guichet unique** et terminologie associée.
- Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public.
- La certification des prestataires, la formation et l'habilitation du personnel.
- Spécificités des travaux à proximité des réseaux électriques.
- Procédures DT, DICT, DT-DICT conjointe et ATU.

### ISTYA FORM

249 avenue du 8 mai 1945, les Allées Victoria 83700 Saint Raphaël

SAS au capital de 10 000 euros – SIRET 944 119 874 00013 – NAF 8559A – RCS 944 119 874 Fréjus

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 83 08398 83 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Contact : 07 57 40 60 45 – [nsarfati@istyaform.com](mailto:nsarfati@istyaform.com)

### Préparer son intervention

- Reconnaissance et classification des différents types de réseaux.
- Lecture des plans et compréhension des classes de précision.
- Méthodes de repérage et de localisation des réseaux.
- Règles de sécurité avant le démarrage des travaux.

### Mise en œuvre du chantier

- Documents obligatoires sur le chantier.
- Piquetage, marquage au sol et actions préventives avant le démarrage.
- Présentation du **guide technique de sécurisation des chantiers**.
- Déclaration d'arrêt de chantier et procédures en cas de danger.
- Consignes pour les travaux urgents et investigations complémentaires.

### Travailler à proximité des réseaux

- Cas nécessitant la présence des exploitants.
- Moyens de protection collective et individuelle.
- Identification des éléments de réseaux visibles sur le terrain.
- Reconnaissance des situations à risque.
- Récolement obligatoire des travaux exécutés.

### En cas d'anomalie ou de dommage

- Application de la **règle des 4A** (Arrêter, Alerter, Aménager, Analyser).
- Déclaration des dommages et responsabilités de l'entreprise.
- Mesures correctives et communication avec les exploitants.

### Évaluation finale

- Test QCM en ligne sur plateforme agréée (durée 30 min).
- Résultat immédiat et remise de l'attestation de compétences.

### Informations complémentaires

---

- L'attestation de compétences **AIPR Concepteur** est **valable 5 ans**.
- Les taux de réussite et de satisfaction sont disponibles sur simple demande.
- Formation conforme au **référentiel national anti-endommagement** et au **Ministère de la Transition Écologique**.
- Possibilité de suivre les autres niveaux AIPR : **Encadrant** ou **Opérateur**.